

TROPHÉES DES ACHATS

4^e ÉDITION - CASINO DE PARIS - 14 JUIN 2010



MARC DUMAS CONSEIL



Acte de candidature

Date limite de dépôt des dossiers : **5 Mai 2010**

1 – Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise

Activité

Taille de l'entreprise dans le monde/en France (CA en € - effectifs)

Nom et prénom du dirigeant.....

Nom et fonction du responsable de la candidature.....

Nom et fonction de la personne en charge de la présentation.....

Adresse

Tél..... Port Fax

E-mail.....

Secteur d'activités de vos clients

Adresse de facturation (si différente)

Contact facturation (si différent)

2 – Catégories : Choisissez votre catégorie (une catégorie par dossier)

☐ **Catégorie 1 : Bonnes Pratiques Achats**

Cette catégorie récompense la Direction des achats qui a su le mieux innover dans les bonnes pratiques et méthodologies achats, notamment sur les achats de production, de services ou de prestations intellectuelles. Cette catégorie peut récompenser également le fournisseur / partenaire

☐ **Catégorie 2 : Achats durables**

Cette catégorie récompense la politique achat qui a su le mieux intégrer la corporate gouvernance : la protection de l'environnement, la sécurité des personnes, le commerce équitable, la responsabilité sociale des entreprises. Cette catégorie récompense les directions achats avec éventuellement leurs fournisseurs

☐ **Catégorie 3 : Achats Innovations et nouvelles technologies**

Cette catégorie récompense les directions achats et/ou les fournisseurs les plus innovants. Ceux qui ont innové dans la mise en place de nouveaux outils et nouveaux logiciels (e-procurement, e-sourcing, et intranet)...

☐ **Catégorie 4 : Politique Achats Grands Groupe face aux PME et développement économique local**

Cette catégorie récompense les meilleurs processus collaboratifs entre les directeurs achats grand groupe et les PME. Elle distingue également les entreprises ayant des projets de développement éco local.

☐ **Catégorie 5 : Evaluation et évolution de la Performance Achat**

Cette catégorie récompense les entreprises qui se sont distinguées par la mise en place d'indicateurs pertinents qui permettent de :

- 1- Mesurer la contribution des achats au développement d'une entreprise
- 2- Evaluer la maturité des différentes organisations achats d'une entreprise,
- 3- Mettre en place un plan de progrès pour propager les bonnes pratiques achats.

☐ **Catégorie 6 : Direction et Equipe Achats de l'année**

Cette catégorie récompense le Directeur des Achats avec toute son équipe, pour leur professionnalisme, leur innovation dans l'exercice de leur métier, tant au niveau du management de la relation fournisseurs, qu'en création de valeur et bien entendu conduite du changement. Catégorie ouverte aux entreprises.

☐ **Catégorie 7 : Achats, handicap, insertion et diversité**

Cette catégorie récompense les entreprises dont les services achats ont su mettre en œuvre une politique globale et concrète favorisant l'emploi de personnes handicapés, l'insertion ou la réinsertion, ainsi que la diversité.

3 – Critères :

Chaque catégorie sera jugée selon ces principaux critères :

- La création de valeur et l'augmentation de compétitivité pour l'entreprise
- L'Innovation tant sur les aspects techniques que méthodologiques
- La conduite du changement au sein de l'entreprise et auprès de ses partenaires
- La mesure des performances

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?

OUI, je les accepte. Je m'acquitte d'une somme de **358,80 € TTC** (soit 300€ HT) par candidature, à l'ordre de **MDC**. Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral.

J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"

A retourner à :

A l'attention de Laurence POSTEC

MDC

39, boulevard de Magenta

75010 Paris

e-mail : laurencepostec@marcdumasconseil.fr

Tel : 01 42 46 80 63

Règlement 2010

Article 1. Les Trophées des Achats ont pour but de :

- Faire la promotion de la fonction Achat, levier de performances de l'entreprise,
- Souligner la diversité et l'efficacité des dispositifs utilisés par les Directions Achats, en distinguant ces opérations comme exemplaires.

Article 2. Les Trophées des Achats sont décernés par un jury de personnalités indépendantes.

Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage. **MDC** (Producteur d'événements) et la **CDAF**, la **Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France**

Article 3. Peuvent concourir les entreprises et leur direction achats. Les fournisseurs, prestataires de services ou sociétés de conseils ne pourront le faire qu'à travers une réalisation client

Article 4. Les organisateurs ont déterminé sept catégories pour les Trophées des Achats 2010.

Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du 20 mai 2010, date de la sélection des nominés par le comité d'organisation.

Date limite d'inscription : Mercredi 5 Mai 2010

- *Catégorie 1 : **Bonnes pratiques Achats***
- *Catégorie 2 : **Achats durables***
- *Catégorie 3 : **Achat & Innovations et nouvelles technologies***
- *Catégorie 4 : **Politique Achats Grands Groupe face aux PME et développement économique local***
- *Catégorie 5 : **Evaluation et Evolution de la Performance Achat***
- *Catégorie 6 : **Direction et Equipe Achats de l'année***
- *Catégorie 7 : **Achats, handicap, insertion et diversité***

Article 5. Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 4 dossiers.

Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **358,80 € TTC** par dossier de candidature, (soit **300 € HT**- règlement par chèque à l'ordre de **MDC**).

Article 6. Les organisateurs des Trophées des Achats procèdent à l'appel des candidatures à partir du **10 Mars 2010**.

La clôture des candidatures est fixée au **Mercredi 5 Mai 2010**

Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une première sélection de 5 à 7 nominés par catégorie.

Article 7. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, ce jury attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

MDC – 39, boulevard de Magenta – 75010 Paris
Eurl au capital de 7622,45 euros - RCS Nanterre B 401 334 040 - Siret N° 401334040 00029 -
APE N°741 – TVA FR11401334040
Siège social : 9 -11 rue Benoît Malon 92156 Suresnes cedex

- Article 8.** Il sera organisé une **audition des nominés**, devant le jury, le **Jeudi 20 Mai 2010**, de 8h30 à 13h00.
Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées.
Les nominés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (powerpoint, supports papier...) que d'indications chiffrées.
Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.
- Article 9.** Lors de l'audition des nominés, prévue le **Jeudi 20 Mai 2010**, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation.
Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.
- Article 10.** Les nominés et les vainqueurs des Trophées des Achats seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du **Lundi 14 Juin 2010** au Casino de Paris dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel.
Seul, le lauréat de chaque catégorie montera sur scène recevoir son prix.
- Article 11.** Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **Lundi 14 Juin 2010**
- Article 12.** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"